

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
22-01-21	22-01-21	2021-10633						
	1. Intitulé du projet							
Renouvellement d'autorisation d'exploiter la	a centrale du Moulin d'Etchaux, sur la Nive des A	Aldudes						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	Société hydroélectrique du Moulin d'Etchaux							
Nom, prénom et qualité de la personne	Monsieur Didier Faut							
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 6 7 2 7 2 0 3	0 7 0 0 0 2 0 Forme juridique	SCS						
Joiane	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1						
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 imensionnement correspondant du projet	2-2 du code de l'environnement et						
	Caractéristiques du projet au regard des	souils at aritàres de la catégorie						
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au							
	Dérivation d'un cours d'eau sur plus de 100 m (£							
d'eau								
	d) "entraînant une différence de niveau supér	ieure ou égale à 50 cm"						
destinées à retenir les eaux								
	Renouvellement de l'autorisation de l'exploitati	on d'une puissance inférieure à 4500						
d'énergie hydroélectrique	kW							
	4. Caractéristiques générales du projet							
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		le lie. I						
Le projet vise à renouveler l'autorisation d'exploiter de la centrale hydroélectrique du Moulin d'Etchaux, sans en modifier la								
consistance : même débit dérivé, même chute exploitée et même puissance maximale brute (PMB de 574 kW)								

4.2 Objectifs du projet
Le projet vise à faire perdurer la production d'électricité d'origine renouvelable au droit du site.
Le renouvellement de l'autorisation sera également l'occasion d'améliorer le dispositif de montaison au barrage (passe à bassins).
La dévalaison a déjà été mise en conformité en 2013.
La devalaison à dejà été mise en comonnité en 2013.
420/
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux de continuité écologique sont prévus pour une durée maximale de 4 mois en étiage 2022 (après validation du
dispositif par la DDTM).
Ils se dérouleront selon les étapes suivantes :
- Mise hors d'eau de la passe actuelle et de la zone de travaux
- Reconstruction de la passe en béton
- Remise en eau
4.2.2 dans sa phasa d'avaloitation
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase exploitation, il n'y aura pas de changement par rapport à la situation actuelle :
- Débit maximal dérivé : 7 m3/s
- Débit réservé (inchangé) : 650 l/s au pied du barrage
- Débit de dévalaison (inchangé) : 380 l/s à l'usine
·
- Chute brute exploitée : 8,36 m
- Puissance maximale brute : 574 kW
- Production moyenne : 1 600 000 kWh/an (soit la consommation électrique d'environ 660 habitants)
- Rejet évité d'environ 580 T de CO2 (équivalence cycle combiné gaz)
Rejet evite a environ 500 F de e02 (equivalence eyele combine gaz)

A A A qualla(a) propádura(a) administ	rativo(s) d'aut	orication la projet a t il	ótó ou sora	t il coumic 2			
4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Le projet est soumis à autorisation envi			. /	, ,			
Le projet est également soumis à évalu	ation des incide	ences Natura 2000.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	roiet et superfic	ie alobale de l'opératio	on - préciser le	es unités de mesu	re utilisées		
	eurs caractéri				Valeur(s)		
- Cote de la crête du barrage				163,21 m NGF			
- Cote de restitution				154,85 m NGF			
- Chute brute exploitée				8,36 m			
- Débit maximal dérivé				7 m3/s			
- Puissance maximale brute				574 kW			
- Longueur de cours d'eau dérivée				500 m			
- Production électrique moyenne				1,6 GWh			
4.4.1							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)							
d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>2</u> <u>1</u>	1 '1 4 "280 Lat .4	3 ° 1 0 ' 1 9 " 36N		
Société hydroélectrique du Moulin	I 5	14					
d'Etchaux		tégories 5° a), 6° a), b) °a),10°,11°a) et b),					
Route de Banca		°, 38° ; 43° a) et b) de					
64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY	l'annexe à	l'article R. 122-2 du					
	code de l'e	environnement :					
	Point de d	énart :	. 01.2	1.22.6404	2 - 1 O . 1 / 9 ON		
					3 • 1 0 · 1 4 · · 89N		
	Point d'arri		Long. 0 1 ° 2	1 '0 5 "930 Lat. 4	3°10'23"83N		
		s traversées :					
	SAINT-ETIEN	INE-DE-BAIGORRY					
	siana- à vatr		.v.a. nº 2 à	į.			
J	oignez a voir	e demande les anne	exes n 2 a c	•			
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une insta	llation ou d'un ouvrage	e existant ?	Oui 🗙	Non		
4.7.1 Si oui, cette installation ou				i			
environnementale ?					Non		
		Le projet a été autorisé					
		16/01/1995, modifié pa	ır l'arrêté n°07	7/EAU/24 du 07/0	05/2007		
		[, , , ,					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer	nt les	L'autorisation arrive à é	chéance le 15	5 janvier 2025.			
différentes composantes de votre	projet et						
indiquez à quelle date il a été auto	orisé ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF 720012968 RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES NIVES
En zone de montagne ?	×		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Projet situé dans le site "FR7200786 - La Nive" et dans le site "FR7200756 - Montagnes des Aldudes"
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Les eaux sont prélevées à la Nive et sont dérivées sur une longueur de 500 m, puis sont restituées intégralement au cours d'eau : il n'y a pas d'export d'eau depuis la rivière.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			Le projet est susceptible de perturber la continuité écologique. Des ouvrages de franchissement spécifiques sont ou seront en place et décrits dans le dossier de demande de renouvellement d'autorisation : passe à poissons, dispositifs de dévalaison et de transit sédimentaire. Du fait de la dérivation d'une partie des eaux, un tronçon de la Nive voit son hydrologie modifiée. Les habitats aquatiques sont modifiés une partie de l'année. Les études de débit minimum biologique (DMB) seront jointes au dossier pour argumenter le débit réservé.
Milieu naturel				Le FSD du site Natura 2000 présente des espèces inféodées au milieu aquatique qui peuvent être présentes au Moulin d'Etchaux : des poissons (Chabot de l'Adour, Toxostome, Saumon, Alose, Lamproies marine, fluviatile et de Planer) et des mammifères (Desman des Pyrénées, Loutre, Vison, chiroptères). Des inventaires des espèces et des habitats seront réalisés. Le projet présentera essentiellement une incidence en phase travaux de la passe à poissons ; une pêche de sauvegarde sera opérée pour déplacer les individus sans dommage.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Incidences potentielles sur les espèces de la ZNIEFF de type II (enjeux inclus dans la zone Natura 2000).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	Le site, comme tout aménagement sur cours d'eau, est soumis aux crues. En revanche, le projet n'a pas d'impact sur celles-ci (pas d'augmentation du risque) ni sur les inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		Des passages d'engins de chantier sont à prévoir lors de la phase chantier seulement.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Une centrale hydroélectrique génère potentiellement du bruit. Le bâtiment usine est isolé afin de supprimer toute émergence sonore. L'ambiance sonore est déjà marquée par le bruit naturel des écoulements du cours d'eau et par le trafic routier de la RD 948. Durant les travaux, une augmentation temporaire du bruit pourra être générée par les engins de chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

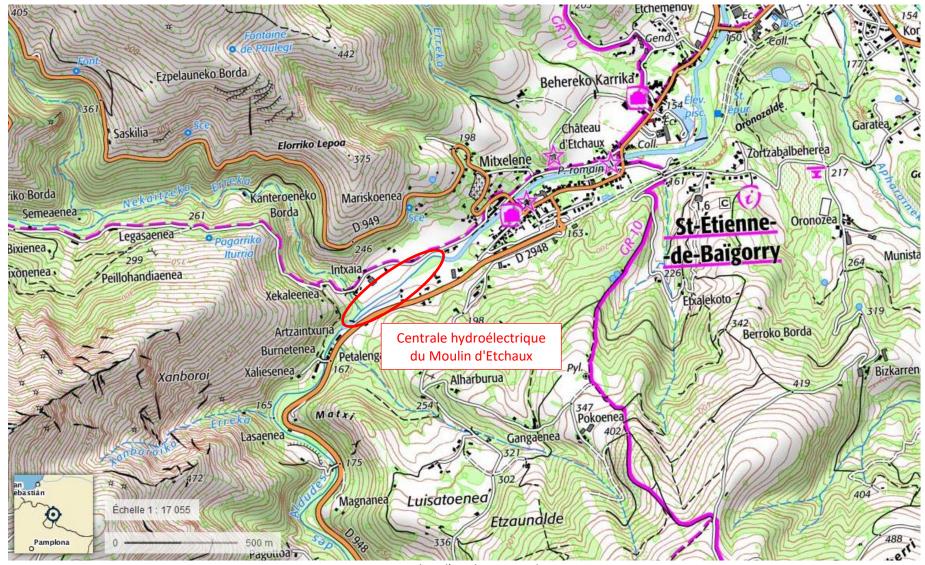
Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
approuvés			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Il n'est pas con	nu d'autres projets nou		t atteinte à la continuité écologique sur la Nive des Aldudes au moment du
dépôt du doss	ier.		
Oui Oui	Non Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi le annexe traitant de ces éléments) :	
	principales mesures envisagées pour réduire les incidences du projet sur l'environnement sont les suivantes :	
	limentation du tronçon court-circuité par un débit réservé (valeur actuelle conservée) ise en conformité au titre de la continuité écologique	
- Tr	avaux prévus en étiage et dans une zone mise à sec - aucune intervention d'engins dans le lit mouillé du cours d'eau	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
Aı	7. Auto-évaluation (taculiatir) 1 regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat	tion
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	11011
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un	
\vdash	projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100	1_1
5	mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	_
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	
L	susceptible d'avoir des effets.	$\perp = 1$

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
Objet									
	9. Engagement et sig	nature							
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	Saint-Etienne-de-Baïgorry	le, 22/01/2021							
Signature									
	:liquant sur le cadre ci-dessus								



Centrale hydroélectrique du Moulin d'Etchaux Demande d'examen au cas par cas – janvier 2021 – Annexes







Annexe 3 : Photos du site (prises le 09/09/2020)





1/Barrage, prise d'eau et passe à poissons actuelle (à modifier)



2/ Départ du canal d'amenée



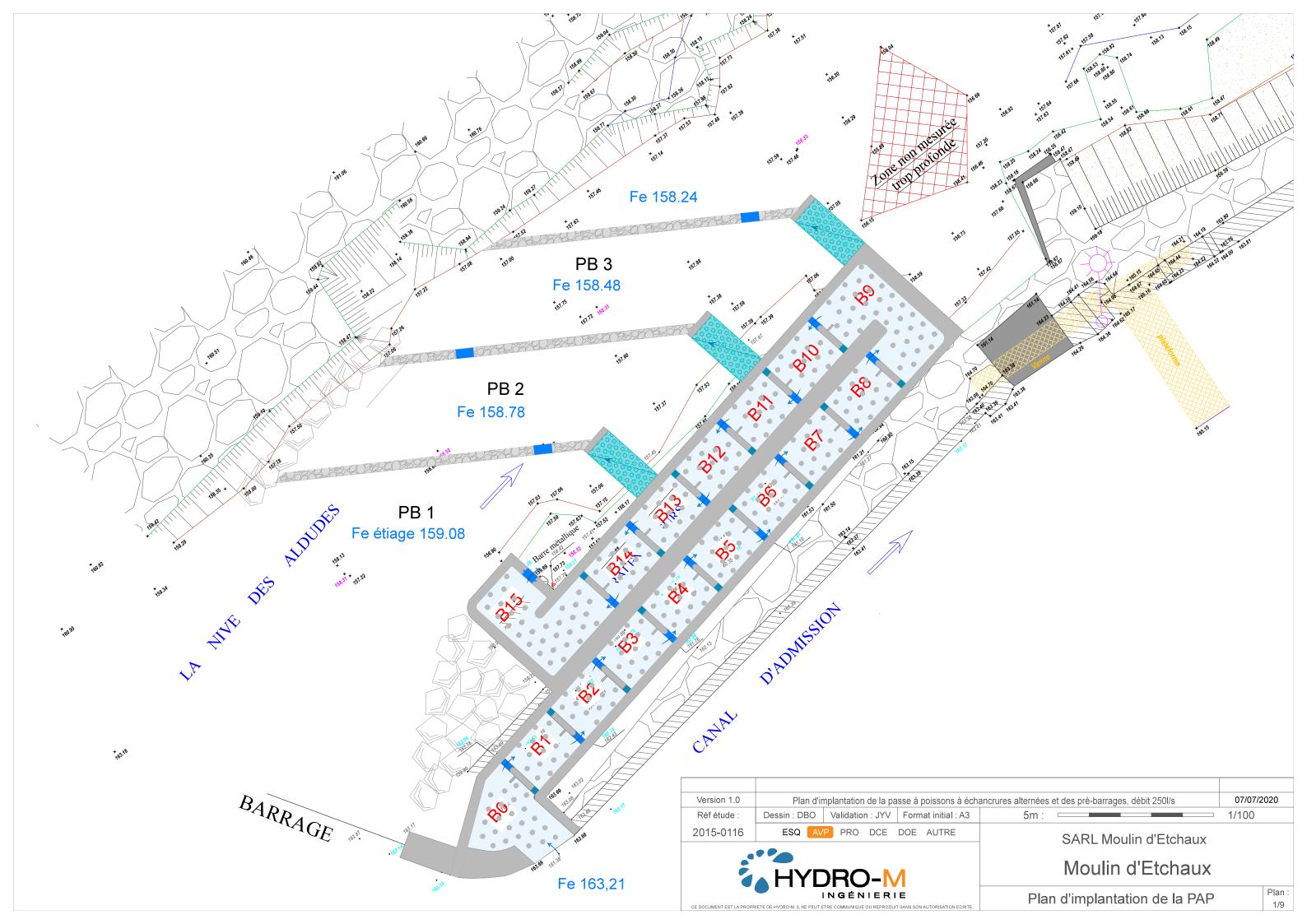
3/Bâtiment usine et dispositif de dévalaison (côté gauche)

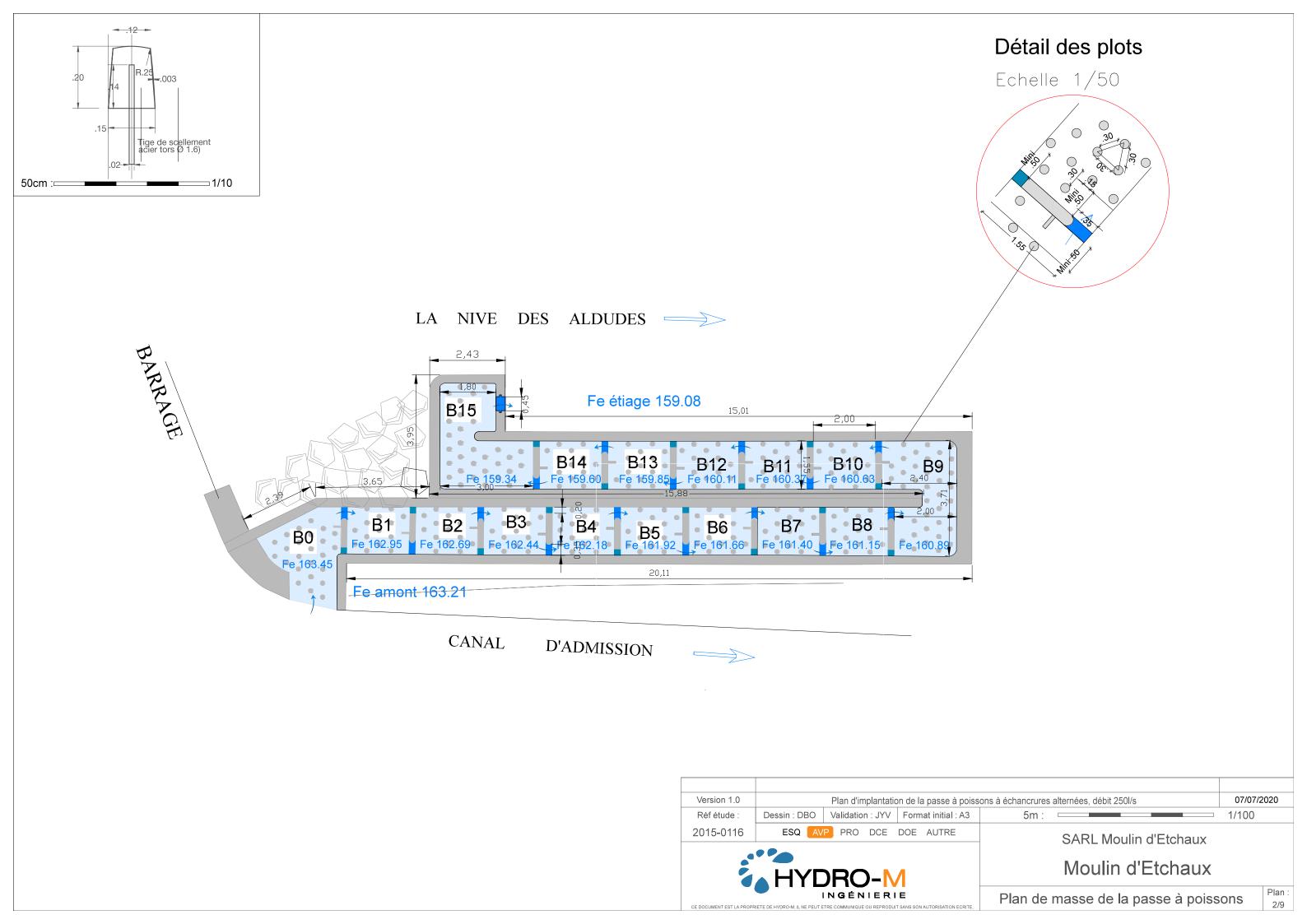


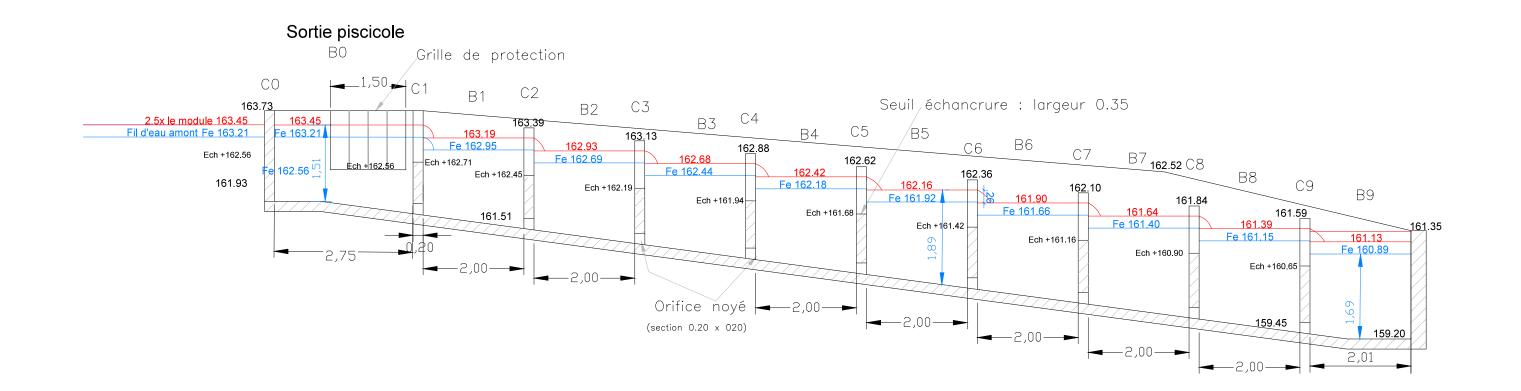
4/ Confluence canal de fuite - Nive

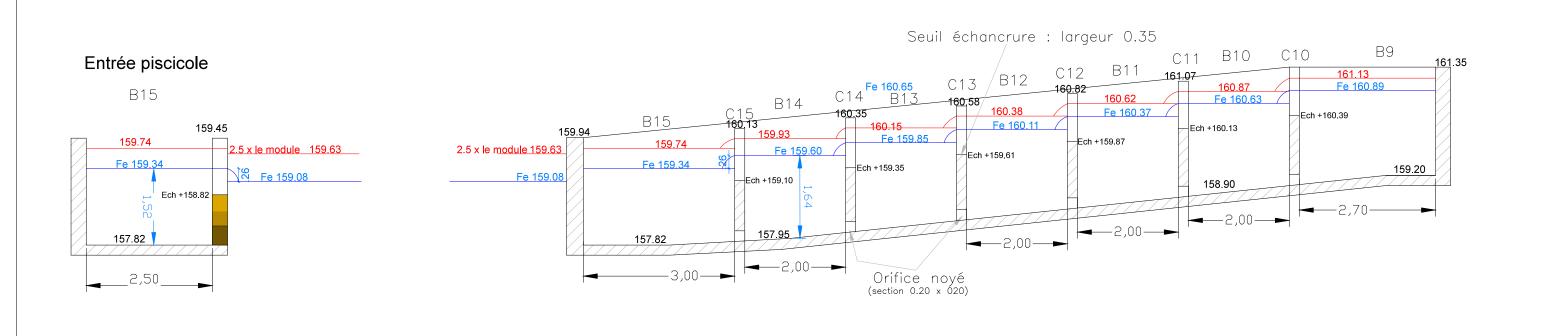












Version 1.0

Réf étude :

2015-0116

Plan d'implantation de la passe à poissons à échancrures alternées, débit 250l/s

Validation : JYV Format initial : A3

AVP PRO DCE DOE AUTRE

07/07/2020

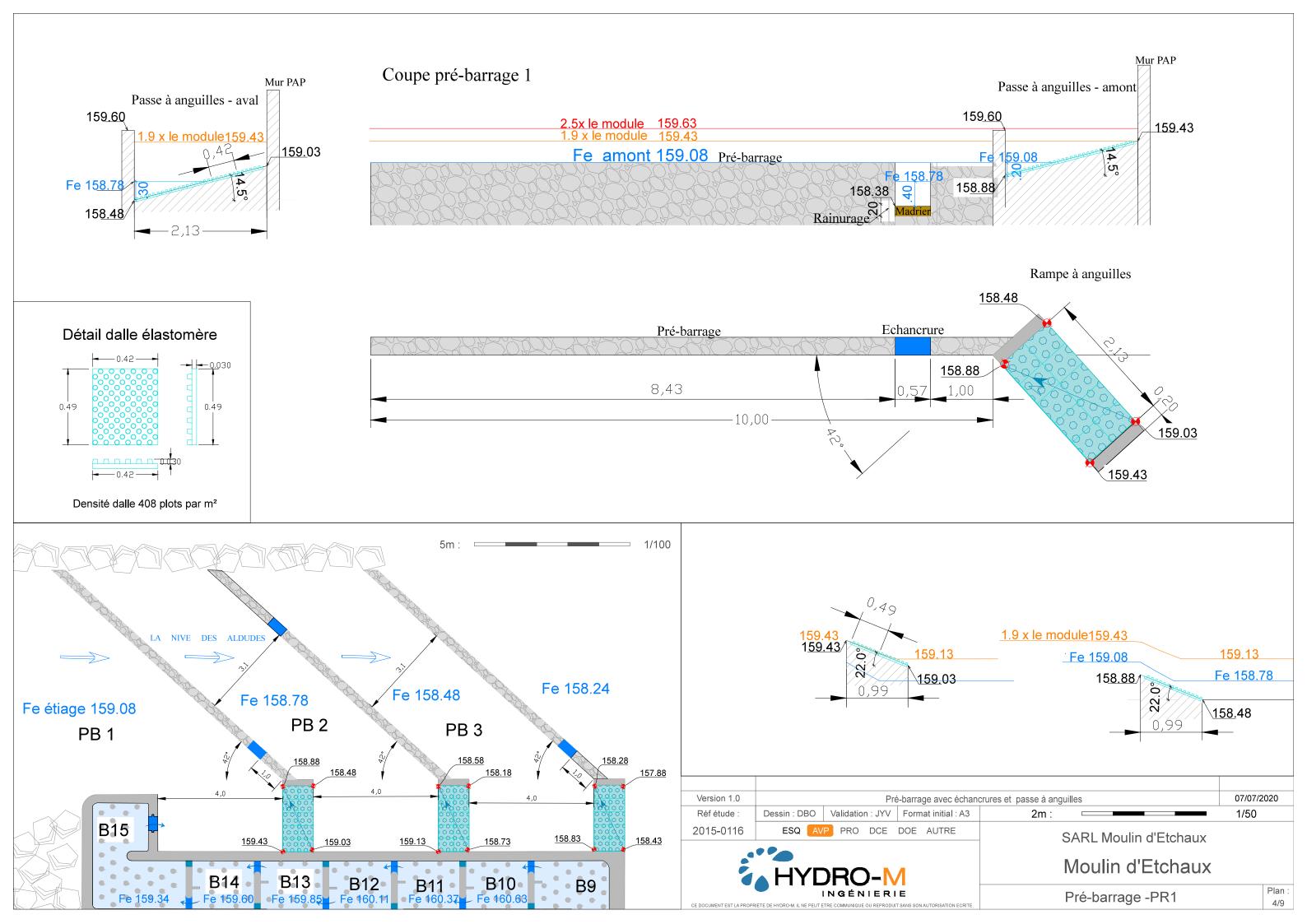
Plan :

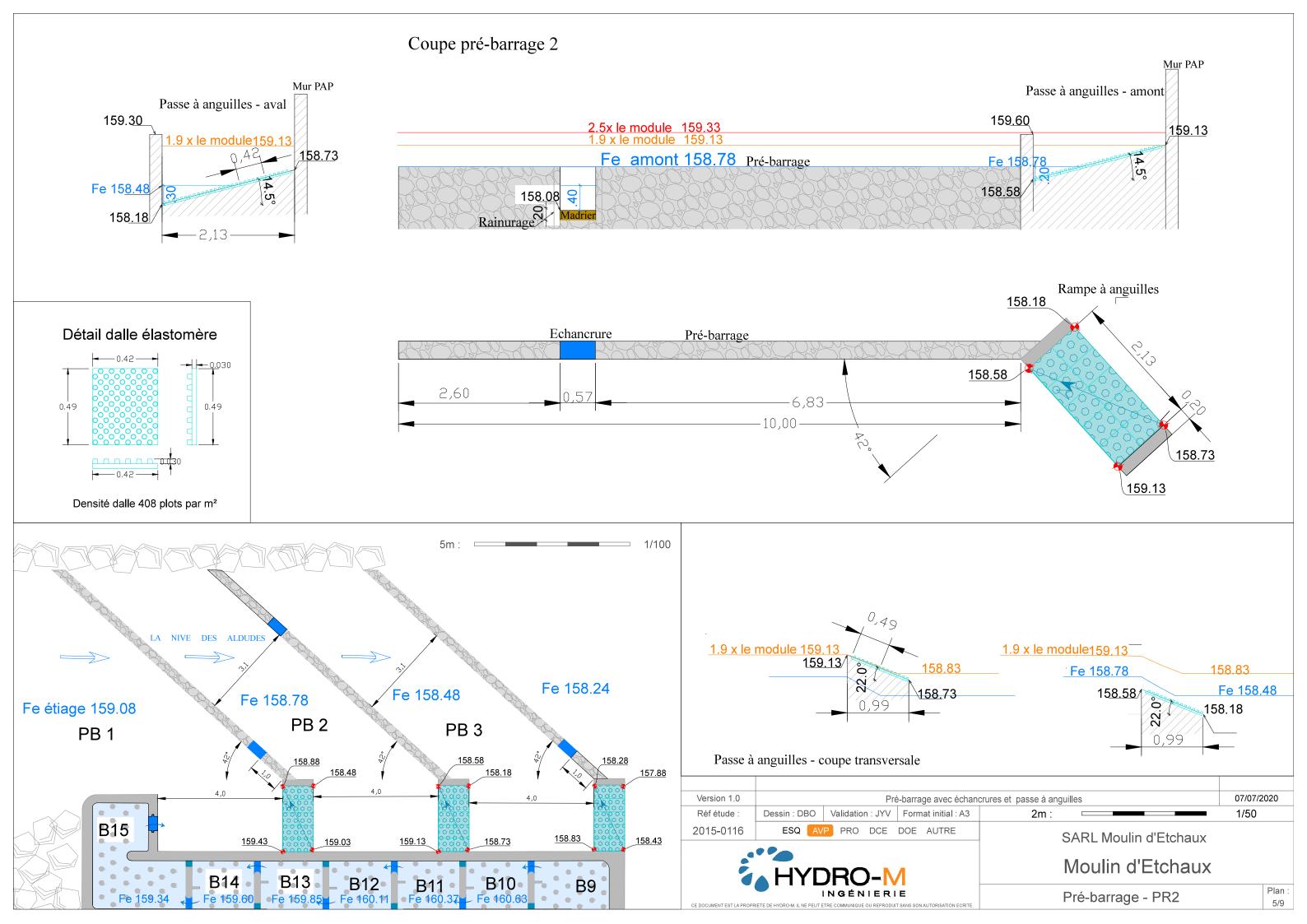
3/9

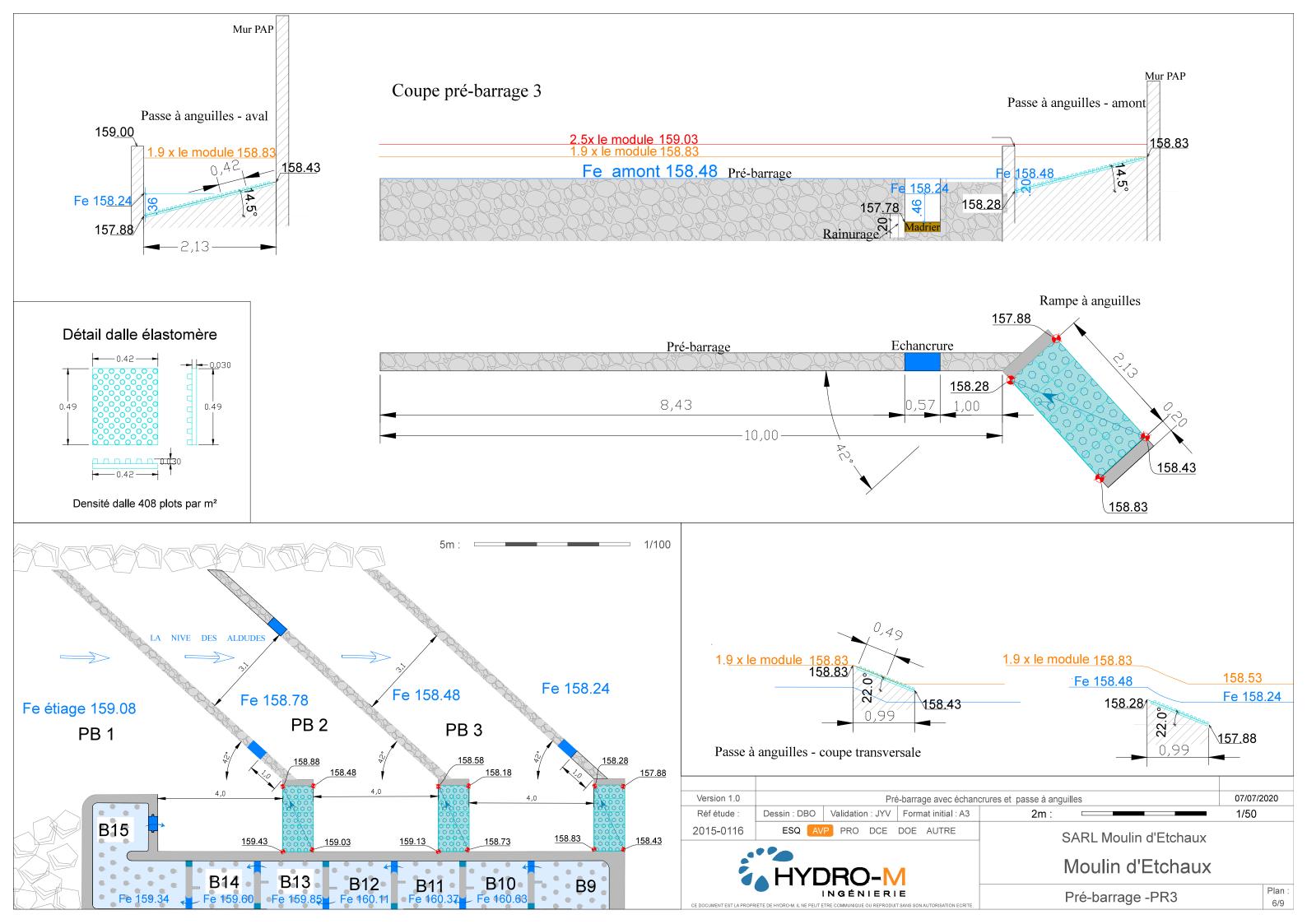
SARL Moulin d'Etchaux

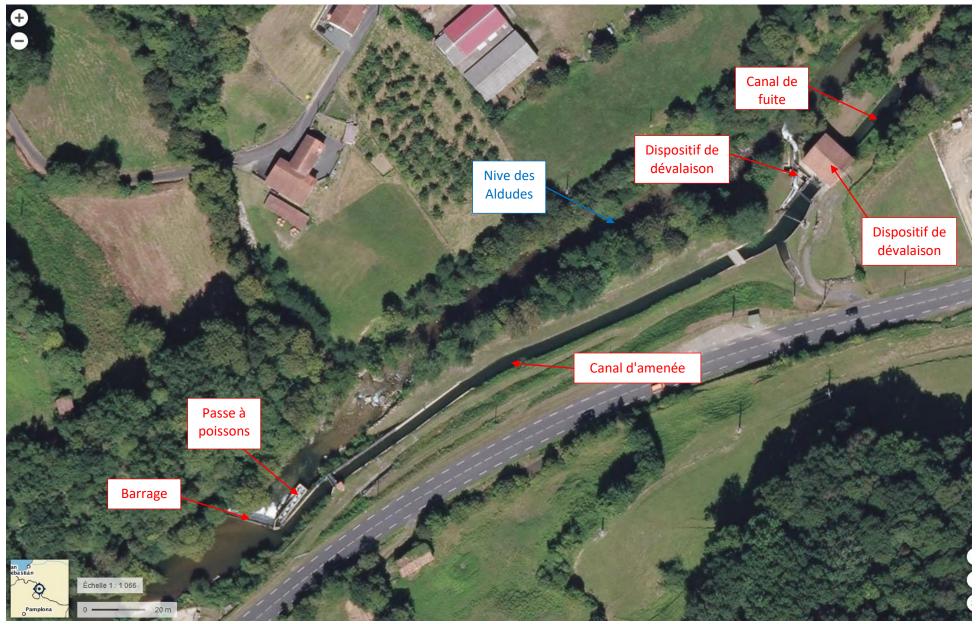
Moulin d'Etchaux

Coupes de la passe à poissons



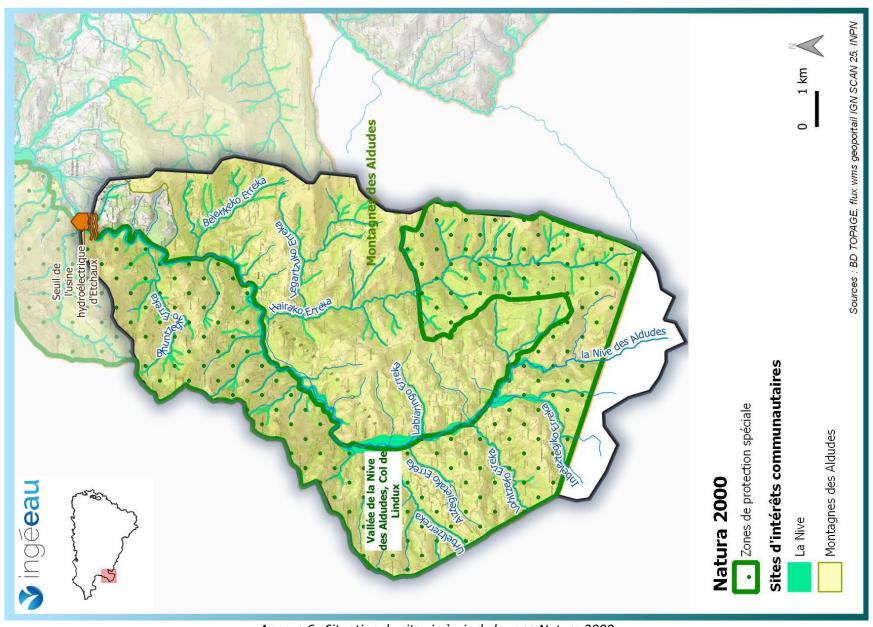






Annexe 5 : Photo aérienne du site et principaux aménagements du site





Annexe 6 : Situation du site vis-à-vis de la zone Natura 2000

